Eh bien, ce que dit dans une pirouette l'auteur de la campagne, nous le lui disons avec la dernière sévérité : C'est vrai, Monsieur, que vous avez fait tout ce que vous rappelez; c'est vrai que vous l'avez fait, non pas à sur le vain mirage de la logique et des faits », mais contre la logique et contre les faits avec une passion telle qu'on vous aurait volontiers pris pour un des héritiers; c'est vrai, en outre, qu'à défaut de faits, vous en avez inventé, c'est vrai, comme a dit M. Roland-Gosselin au *Petit Parisien*, que « vous avez fait naître un véritable scandale »; c'est vrai que vous avez représenté l'honorable légataire universel de Mlle de la Luz comme l'agent des Dames de l'Assomption, quand c'est faux; c'est vrai que vous avez insinué qu'il était l'acquéreur complaisant de leur immeuble de Passy, quand c'est faux; c'est vrai que, pour impressionner davantage l'opinion publique, vous avez donné au legs une évaluation fantastique; c'est vrai que, par ces manœuvres, par ces accusations, par ces rapprochements de faits imaginés, vous avez acculé M. Roland-Gosselin au à renoncer librement à un legs dont il était librement gratifié au à rester sous le coup de vos calomnies, et à y laisser les Dames de l'Assomption.

Il a pris le premier parti, il a renoncé, et sa renonciation a un double effet que vous énoncez vous-même avec une audace dont l'inconscience est en vérité faite pour désarmer : sa renonciation démontre que toutes vos assertions furent fausses, puisque M. Roland-Gosselin repousse librement et spontanément une libéralité qu'il ne pourrait répudier, s'il n'était que fidéi-commissaire. Elle prive les œuvres et les pauvres du pays, elle prive la France d'une fortune qui ira aux Chiliens. Oui, Monsieur, vous avez fait cela; et cela vous porte à rire : ce n'est pourtant pas risible!

A un point de vue plus général, vous avez fait pis, vous avez porté un coup irréparable à la liberté de tester, puisque, désormais, les actes de dernière volonté les plus réguliers, les plus raisonnables, les plus valables, seront à la merci du bon plaisir d'un journaliste, et que les plaideurs ne s'adresseront plus aux tribunaux qui rendent la justice, ils iront aux feuilletonistes qui forgent les scandales.

Et maintenant, pirouettez encore, si le cœur vous en dit!...

J. R.

A travers la presse

L'exclusion de M. Millerand

La décision de la Fédération de la Seine n'émeut pas beaucoup l'ancien ministre du Cabinet Waldeck; mais elle gêne évidemment ses amis. Ils gardent un silence prudent; ils se voient menacés dans un temps prochain de la même mesure.

Il ressort de cet incident, déclare l'*Echo de Paris*, que la tentative de M. Jaurès pour constituer l'unité socialiste, pour discipliner la parti qui avait comme étranglé les théories de Karl Marx, est définitivement restée stérile. Les divisions irrémédiables se sont produites et les exclusions se multiplient. M. Millerand aurait pu s'éviter de lui-même. Il n'est laissé mettre à la porte. On pourrait pronostiquer que le tour de quelques autres viendra bientôt.

Le *Figaro* croit que M. Millerand a reçu le coup avec une joie mal déguisée, heureux qu'il ait d'échapper au despotisme de la Fédération.

Et il trouve la décision intéressante en ce sens qu'elle prouve que le patriotisme ne peut s'allier au socialisme, puisque c'est parce qu'il a donné un vote patriotique que M. Millerand est exclu.

C'est le Fédération elle-même qui le proclame. Barégiraboin est avec. Beaucoup d'adversaires résolus du parti socialiste auraient craint de le calomnier en lui attribuant sur ce point une doctrine aussi dogmatique et aussi tranchée!

Sur le même sujet, le *Gil Blas* pose ces questions :

Mais si Millerand n'est plus socialiste, comment Jaurès peut-il le demeurer? C'est ce qui nous étonne, sans nous inquiéter le moins du monde, mais piqua notre curiosité. On a trop associé ces deux noms, pour qu'on puisse aujourd'hui séparer ces deux hommes.

Que pense donc M. Jaurès de l'exclusion de son ami Millerand? Que pense M. Millerand de maintien de M. Jaurès dans le parti socialiste? M. Jaurès est-il toujours avec M. Millerand? M. Jaurès est-il contre M. Millerand?

Seul, M. Clémenceau, parmi les ministériels évoqués, donne ses appréciations.

Il déclare d'abord, dans l'*Aurore*, qu'il n'est pas le moins du monde étonné. Il entendait cette mesure depuis la chute du Cabinet Waldeck dans lequel Millerand [illegible]

Il se demande seulement qui triomphera définitivement, du socialisme réformateur (Millerand-Jaurès) ou du socialisme révolutionnaire. Personnellement, il est l'adversaire du mouvement révolutionnaire, et c'est pour cela qu'il espère que de toutes ces divisions, naîtra « un grand parti de réformation politique et sociale où s'uniraient pour l'action les radicaux et les socialistes réformateurs ». Pour en arriver là, il voudrait que M. Jaurès renonçât à la direction de son parti, ne « fût plus à l'avant-garde ou plutôt n'en eût pas l'apparence ».

Je ne pense pas que M. Jaurès soit de son avis.

La démission d'un juge de paix

L'*Eclair* commente la démission de M. Genestoux, juge de paix du canton de Bellegarde, dans la Creuse. On sait que M. Genestoux allait être disgracié parce qu'il avait confié l'éducation de son fils à un collège ecclésiastique :

Est-ce qu'il y a une loi qui oblige les fonctionnaires spécialement en la matière? Ou, à défaut de loi, est-ce qu'il y a des règlements édictés par une autorité quelconque? Je vois bien la raison légale sur quoi on s'appuie pour justifier le droit des non fonctionnaires; j'en demande une équivalente pour justifier le nostrolt des fonctionnaires. Dire que tout fonctionnaire qui recourt, pour instruire ses enfants, à d'autres maîtres que ceux de l'Université, commet un acte d'hostilité envers le gouvernement établi, c'est une nouveauté. Si on veut la faire prévaloir, il faudrait commencer par l'inscrire quelque part.

LA « VIENNE »

La *Galilée* a pu compléter ses approvisionnements de charbon et se ravitailler en vivres frais et eau douce.

Le ministre de la Marine a reçu hier soir la dépêche suivante du consul de France à Gibraltar :

Gibraltar, 6 janvier, 6 h. 30 soir. — *Galilée*, parti 6 heures pour croiseur annoncée, communiquera vendredi 8 heures matin avec sémaphore Saint-Vincent-Sagres.

LA SANTÉ DE M. WALDECK-ROUSSEAU

D'après la *Libre Parole*, le bruit courait hier soir que, malgré les nouvelles optimistes passées dans la presse, ces jours derniers, la santé de M. Waldeck-Rousseau était actuellement des plus compromises.

On affirmait même qu'une opération chirurgicale avait dû être effectuée dans la soirée du mardi au dans la matinée de mercredi, sur laquelle la consigne avait été donnée de ne rien dire.

Ces bruits ont trouvé un écho dans des milieux si différents et ont pris une telle consistance, qu'il nous était impossible de ne pas les mentionner.

CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône, dans un nouveau vœu, exprime au ministre des Travaux publics le désir de voir hâter les études nécessitées par la réduction apportée par le Parlement dans le projet du canal de jonction de Marseille au Rhône.

Outrage à la magistrature

Du *Moniteur du Calvados* :

Le Dr Lechevalier, adjoint au maire de Dives-sur-Mer, fut dernièrement appelé chez le juge d'instruction, qui lui demanda des renseignements sur les personnes qui dirigeaient l'école libre.

Pour toute réponse, le brave docteur, affirme-t-on, renvoya poliment le magistrat « à ses moutons ».

Aussi va-t-il comparaître devant le tribunal de Pont-l'Evêque comme prévenu d'outrage envers le magistrature.

LES MÉDECINS DE MARSEILLE et la laïcisation des hôpitaux

Le *Temps* publie la dépêche suivante :

Les médecins des hôpitaux et un grand nombre de médecins de la ville, à la suite du renvoi des religieuses des hôpitaux, qui a eu lieu le 1er janvier, adressèrent à ces dernières un témoignage de sympathie sous la forme de la lettre suivante :

Madame la Supérieure générale des religieuses hospitalières de Saint-Augustin

Madame,

Au moment où les Sœurs de Saint-Augustin vont quitter les hôpitaux, nous considérons comme un devoir de vous adresser l'hommage de notre reconnaissance et l'expression de nos remerciements pour la collaboration si dévouée que vous et vos religieuses nous avez constamment prêtée pendant ou si longues années dans les services hospitaliers.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos respectueux sentiments.

Les médecins et chirurgiens des hôpitaux :

Docteurs : Villensuve, Raynès, François, Delanglade, Oddo, Sesques, François Arneud, Riss, Pierri, Pluyette, Juge, Cheppiein, Faliot, Lagot, Bidou, Marcorelles, Joseph Aroand, C. Blanc, Combelat, Pirrondi, Trastour, Poucel, Coste, d'Astros père et fils, Boy-Teissier, Alcaïs, Vidal, Acquaviva, Michal, Louge, Roux de Brignolles, A. Benet, Pagliano, Schneil, Sepet et Melchior Robert.

Le Dr Chapplain ajoutait à sa signature cette mention : « Je tiens, en apportant ma signature, à exprimer personnellement toute ma reconnaissance pour les soins dévoués et intelligents que les chères Sœurs ont prodigués aux malades. »

M. David, conseiller général collectiviste d'un canton rural, au cours d'une des séances de la session extraordinaire qua vient de tenir le Conseil général, a sommé le préfet de révoquer sans délai ceux des médecins, de reste peu nombreux, qui peuvent occuper des fonctions subventionnées par le budget départemental, tel par exemple l'éminent Dr d'Astros qui dirige l'Institut antidiphtérique que le département subventionne pour une somme dérisoire. M. David en demandant ces exécutions se défend d'être un « calomniateur, » mais il n'honore d'être un « dénonciateur ».

M. Lamoureux fait observer que les personnes dont parle M. David avaient le droit de manifester leurs sympathies et d'exprimer des regrets, sans porter atteinte pour cela à la dignité du Conseil général.

Le préfet lui répondra en contraire, comme une incorrection la manifestation des docteurs, car elle peut paraître un blâme pour l'assemblée départementale, et il se réserve d'examiner les mesures qu'il croira devoir prendre.

Et, en effet, cédant à la mise en demeure de M. David, le préfet vient de demander des explications écrites aux médecins visés par le conseiller collectiviste. Ceux-ci ont résolu de ne répondre en lui adressant la démission de leur charge.

« Action libérale populaire »

HAUTE-GARONNE

A Cadours, devant un nombreux auditoire, composé en grande partie de délégués de toutes les communes du canton, MM. Bellet et Lassat, membres de l'A. L. P., ont fait une conférence très applaudie sur « la nécessité de se grouper et de fonder à Cadours une section de l'A. L. P. ».

Un Comité de l'A. L. P. a été aussitôt fondé

BRIS DE CLOTURE

La Cour de Rennes a acquitté, hier, M. Dieulevault, avocat à Tréguier, que le tribunal de Lannion, par jugement du 29 juillet dernier, avait condamné à 50 francs d'amende avec le bénéfice de la loi Bérenger, pour bris de clôture.

Pour se rendre à la cathédrale, M. Dieulevault paye un droit de passage par le cloître attenant à l'église. Une serrure ayant été apposée pour lui interdire cette entrée, M. Dieulevault crut avoir le droit de la faire sauter.

M. Dieulevault était défendu par Me Dyèvre.

LES DÉFENSEURS DE LA LIBERTÉ

La Chambre des appels de la Cour de Rennes a confirmé hier le jugement du tribunal de Saint-Malo qui avait condamné M. Laffon, de Paramé, à 50 francs d'amende sous l'inculpation de rébellion lors de l'expulsion des Frères de Cancale.

Le ministère public avait interjeté appel « *minima* » de ce jugement.

UN AUXILIAIRE DES LIQUIDATEURS

On vient d'arrêter à Laval un individu qui, après avoir pénétré, par escalade et le nuit, dans les dépendances du monastère des Trappistes, du Port-du-Saint, avait enlevé des volailles, légumes, fromages, 200 kilos environ, et avait ensuite remis le tout au chemin de fer à son adresse dans une ville voisine.

Ce liquidateur de trop bonne volonté va sans doute exposer les foudres ministérielles sur la police qui, au lieu de lui prêter main-forte, l'empêche de continuer ses exploits combinés.

LIQUIDATIONS

La Cour de Nîmes, Chambre civile, a jugé le 30 décembre, un appel relevé par Mlle Thérèse Charrier et deux copropriétaires, d'un jugement du tribunal d'Uzès, nommant M. Emmanuel Ambert, arbitre de commerce à Nîmes, liquidateur des biens détenus par les religieuses Visitandines du Sacre-Cœur, à Villeneuve-les-Avignon, aujourd'hui en Belgique. Les propriétaires demandaient l'annulation du jugement de première instance, par la raison que ce jugement avait été rendu sans qu'elles fussent représentées à l'audience, par défaut en un mot; incidemment, elles faisaient tierce opposition à la nomination du liquidateur en leur qualité de propriétaires de l'abbaye Saint-André.

La Cour a débouté purement et simplement les appelantes sur les deux points et les a condamnées à 50 francs d'amende en vertu de l'article 417 du Code de procédure.

POUR AVOIR INJURIÉ DES CROCHETEURS

Le tribunal correctionnel de Pau a condamné à 50 francs d'amende Mlle de la Rivière et à 16 francs Mme de Lopodesa pour outrages au commissaire spécial, au moinaut où celui-ci apposait les scellés sur le chapelle de la rue Montpensier.

RUSSIE-JAPON

La situation en Corée

Les troubles récents en Corée et l'état quasi révolutionnaire qui règne à Séoul compliquent la crise. On dit que la sécurité des étrangers en Corée est menacée, et que l'armée coréenne est prête à tirer sur l'empereur.

Les Anglais et les Américains ont pris des précautions en vue des désordres qui pourraient se produire, en vue surtout de protéger leurs nationaux s'il est nécessaire qu'ils le soient. — On confirme, en effet, ce matin, la nouvelle d'hier relativement à l'envoi à Séoul de marins anglais et américains chargés de garder les légations.

De leur côté les Russes ont envoyé deux régiments en Corée. — Il est certain que les Japonais y ont aussi des troupes; mais non pas à l'effectif de deux divisions comme un l'avait dit d'abord.

Ce débarquement de troupes japonaises en Corée n'aura donc pas le caractère agressif qu'on pouvait y voir d'abord.

Mais qui a fomenté les troubles de Séoul? — C'est là le point délicat.

La note japonaise

Nous avons donné hier, aux « Dernières Nouvelles », une longue dépêche de Tokio, résumant assez clairement la situation, au point de vue japonais.

Il paraît que cette dépêche émane d'un diplomate japonais et qu'elle précise les exigences de son gouvernement.

Seulement une réflexion s'impose qui est celle-ci :

L'auteur de la note assure que dans tout ce conflit le Japon agit dans l'intérêt de toutes les puissances. C'est peut-être exagéré.

Le Japon fait là-bas de la politique personnelle. Il n'a en vue que ses intérêts; nous ne le lui reprochons pas.

La Russie fait de même.

Et nous ne croyons pas, pour notre compte, à la politique de sentiment.

Répétons donc, une fois de plus, que le Japon veut s'établir en Corée parce que l'excès de sa population l'oblige à trouver des territoires plus vastes que ceux des îles de l'empire du soleil levant. Il peut en trouver qu'il obtienne cette satisfaction sans avoir recours au canon. La péninsule coréenne est très vaste; elle est peu peuplée; l'influence du Japon peut y être un élément de prospérité. Et la Russie ne s'y opposerait pas, si la situation respective des deux puissances était une bonne fois bien réglée à la suite d'un traité dont les clauses seraient loyalement acceptées et respectées.

Ce sont ces considérations de sagesse et de modération qui nous font espérer encore qu'on trouvera la solution pacifique que le monde attend.

LES DÉPÊCHES

Voici maintenant les dépêches du jour :

Un mande de Saint-Pétersbourg au *New-York Herald* :

Il n'y a presque plus d'espoir d'une solution pacifique du conflit avec le Japon. Le public s'attend à la nouvelle d'une bataille résultant de débarquement des troupes japonaises en Corée. Un bataillon a été envoyé de Vladivostok pour empêcher les Japonais de débarquer.

Le *Novoïé Vremia* publie une dépêche importante de Vladivostok, disant que la Russie ne cédera à aucune menace.

Il n'y a aucun doute que la réponse de la Russie déclare, quoique en termes amicaux, que on paye ne peut admettre les prétentions du Japon. La Russie ne peut pas permettre l'occupation par le Japon d'un territoire dans la partie sud de la Corée.

Les dépêches d'Odessa annoncent que plusieurs navires de la flotte volontaire se préparent à partir pour l'Extrême-Orient. Parmi ces navires, on cite le *Smolensk*, le *Saint-Pétersbourg*, le *Jambow*, le *Sébastopol* et le *Vladimir*.

Si cette dépêche n'avait pas l'origine américaine, qui exige qu'on le contrôle rigoureusement, elle serait de très haute importance. Mais, heureusement, il en est d'autres qui en atténuent la valeur. Par exemple, celle-ci qui arriva à l'instant de Londres :

Londres, 7 janvier matin. — Les journaux annoncent que le roi Edouard se dispose à faire visite au Tsar au commencement de mois d'avril prochain. Les journaux envisagent ce fait comme un indice que le roi Edouard a pleine confiance dans le maintien de la paix.

A la légation japonaise de Londres

Londres, 6 janvier soir. — Jusqu'à cette après-midi on n'avait pas de nouvelles à la légation japonaise de mouvements de troupes quelconques. Le ministre fait remarquer que le Japon a le droit de débarquer des troupes en Corée.

Le ministre souligne le fait que la presse russe et certaine presse du continent ne perdant pas d'occasion de présenter le Russie et le Japon, l'une comme très pacifique, l'autre comme belliqueux.

On s'attend, à la légation du Japon, à ce que la réponse de la Russie soit transmise d'un moment à l'autre.

Le personnel de la légation japonaise travaille jour et nuit à la traduction des télégrammes chiffrés. La légation est assaillie par les commerçants anglais qui offrent de fournir les harnachements, les vêtements, les approvisionnements.

Londres, 6 janvier (par dépêche). — Les 120 marins enrôlés à Londres pour les deux croiseurs achetés par le Japon à la République argentine sont partis, à 11 heures, pour Paris, allant à Gênes.

Ce sont tous des marins anglais retraités ou réservistes. Dix officiers anglais ont pris la même train.

Avant la départ du train, les hommes, rassemblés sur le quai de la gare, ont chanté des chants patriotiques et poussé des acclamations.

Calais, 6 janvier (par dépêche). — Les 130 officiers sous-officiers, matelots anglais allant à Gênes pour armer et conduire à Yokohama deux croiseurs, *Nyashin* et *Kasag*, construits pour le compte de la République Argentine et que le Japon vient d'acheter, ont débarqué à 2 h. 1/2 du paquebot *Empress*, venant de Douvres.

La neutralité de la Chine

On a reçu hier soir à Londres une dépêche de Pékin faisant connaître que la Chine conservera la plus complète neutralité en cas de conflit entre la Russie et le Japon.

Cette nouvelle a une grande importance parce que les informations quotidiennes du Japon tendent à faire croire que le Japon peut compter sur l'appui de la Chine.

Les russes en Corée

Enfin nous appelons l'attention sur la dépêche suivante venue hier soir de Saint-Pétersbourg :

Saint-Pétersbourg, 6 janvier. — Les *Birchevia Viedomost*, commentant la nouvelle de l'envoi en Corée d'un régiment, déclarent que cette démarche écarte toute espèce de doute sur la fermeté de la politique russe en Extrême-Orient.

Le journal rappelle la déclaration russe de 1898 où il était dit que le Russie s'abstiendrait de toute ingérence dans les affaires de la Corée, tant que le gouvernement de ce pays serait en situation d'assurer, sans aide de l'étranger, la tranquillité intérieure et en propre indépendance; dans le cas contraire, la Russie se verrait contrainte de prendre telles mesures que réclameraient ses intérêts particuliers.

Le moment de prendre des mesures de cette espèce est arrivé.

Le journal s'élève contre l'opinion qui considère comme un commencement de guerre la surveillance exercée par la Russie sur la Corée.

Cette dépêche confirme ce que nous disions il y a un instant, à savoir que ce qui se passe en Corée n'est pas un motif suffisant, pour l'heure actuelle, d'une rupture immédiate entre la Russie et le Japon.

AUTRES DEPÊCHES

Pékin, 6 janvier. — Un télégramme de Mien-Chouang annonce que les sujetons du commerce japonaises ont donné l'ordre à leurs agents de faire quitter la Mandchourie à leurs familles.

Tokio (source anglaise), 6 janvier. — On dit que tous les navires russes de Vladivostok sont partis, probablement à destination de Port-Arthur.

Le Japon n'a pas encore reçu la réponse de la Russie. L'opinion publique est très portée à douter du caractère conciliant de cette réponse.

Séoul, 5 janvier. — Deux croiseurs russes sont en rade de Chemulpo; deux croiseurs anglais et un américain sont également ancrés dans le port, et leurs officiers déclarent qu'ils y resteront jusqu'à la fin de la crise.

En raison de l'insécurité à Séoul, le ministre des Etats-Unis a fait venir une centaine d'hommes pour protéger la légation.

Les autorités coréennes ne répondent pas de loyalisme et de la discipline des troupes.

Francfort, 6 janvier. — On télégraphie d'Odessa à la *Gazette de Francfort* :

On apprend de source autorisée qu'une dépêche du gouvernement, arrivée de Saint-Pétersbourg, a donné à la flotte volontaire l'ordre de cesser ses expéditions, et de tenir tous ses navires à la disposition de l'Etat.

Elle devra aussi prendre des mesures pour le transport des munitions et des services sanitaires.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Charles Champs, avocat, ancien conseiller général de la Manche et ancien conseiller municipal de Mortain. — M. le marquis de Lemeth, 68 ans, au château d'Hémancourt (Somme).

Découverte de radium

On annonce la découverte de radium dans les dépôts ferrugineux des eaux thermales de Bath (Angleterre). Les quantités sont appréciables, quoique insuffisantes pour couvrir les frais d'extraction.

L'inventeur croit qu'il existe du radium en quantité relativement considérable à une grande profondeur.

A l'Institut

La séance trimestrielle de l'Institut, normalement fixée au premier mardi de chaque trimestre, a été reportée exceptionnellement au mercredi 13 janvier. La présidence de l'Institut, rappelons-le, appartient cette année à l'Académie des sciences et la personne de son président, M. Matcart.

Le concours agricole de Paris

Le concours général agricole de Paris se tiendra en 1904 à la Galerie des Machines, du lundi 20 février au mardi 3 mars.

Le concours général comprendra les animaux gras, animaux de basse-cour, produits de laiterie, produits agricoles et horticoles divers, vins, cidres, poirés, etc., provenant de France, d'Algérie, de Tunisie et des colonies françaises.

Les demandes d'autorisation des exposants devront être parvenues au ministère de l'Agriculture le 31 janvier 1904 au plus tard.

Toutefois, pour les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie, ces demandes devront être envoyées à la préfectura du département le 10 janvier au plus tard.

Les imprimés servant à établir les demandes d'admission seront à la disposition des exposants au ministère de l'Agriculture et dans toutes les préfectures.

Un parallèle

Pendant que pour la France entière les excédents de retraits aux Caisses d'épargne en 1903 atteignent 200 millions, les excédents de dépôts pour la Prusse seule dépassent 624 millions.

En effet, dans l'exercice 1902-1903, les versements aux Caisses d'épargne de Prusse se sont élevés à 2 457 000 000 de francs et les retraits à 1 830 000 000. On comptait à la fin de l'exercice : 9 030 000 livrets, soit en moyenne un par quatre habitants.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le 24 janvier, élections : au Conseil général dans le canton de Saujon (Charente-Inférieure); au Conseil d'arrondissement, dans le canton de Virion (Isère).

On nous écrit de Muret qu'un bolide s'est détaché de l'espace et, après une explosion, a disparu à une petite distance du Dic de Cor, tout près de la commune d'Antichan.

La chute de ce bolide fut verticale et, pendant quelques instants, il illumina le ciel d'une éclatante blancheur.

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, inaugurera vendredi soir le dispensaire antituberculeux de la Bourse du travail d'Agen.

M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, a présidé la cérémonie de la proclamation des lauréats du concours triennal, auquel prirent part 41 000 lettrés du Tonkin.

On mande de Rio-de-Janeiro que M. Dominico Bergma, premier secrétaire du baron de Rio Branco, ministre des Affaires étrangères, sera nommé premier secrétaire de la légation à Paris.

L'empereur Guillaume a chargé le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne à Paris, de le représenter aux obsèques de la princesse Mathilde et de déposer une couronne sur le cercueil.

LA PRINCESSE MATHILDE

Ce matin, à 10 heures, dans la petite commune de Saint-Gratian, a été célébré un service religieux solennel pour le repos de l'âme de la princesse Mathilde.

La nièce de Napoléon Ier possédait sur le territoire de Saint-Gratian une luxueuse et vaste résidence, le château de Calmet, dont elle aimait les vertes pelouses et les frais ombrages discrets.

Elle a voulu dormir son dernier sommeil dans l'église de Saint-Gratian.

L'inhumation ne sera faite que dans la matinée du 13 janvier, en présence du représentant du prince Victor, devant le général Louis. En attendant, le corps a été déposé à l'entrée de l'église, à gauche, dans la chapelle des fonts baptismaux; il y reposait bord un catafalque entouré de quatre cierges et de nombreuses couronnes.

A 9 h. 45, la princesse Clotilde, accompagnée par le comte Fossati et le baron Brunet, arrive dans l'automobile de M. de Dion, suivie de près par un landau où sont l'impératrice Eugénie, la princesse Letitia, duchesse d'Aosta, et la générale Espinasse.

L'impératrice Eugénie, la princesse Clotilde et la princesse Letitia ont pris place aussitôt devant le chœur, dans trois fauteuils. Derrière, le prince Roland et les comtes Luigi et Giuseppe Primoli, puis les princes Joachim et Eugène Murat, l'ambassadeur d'Italie, le chancelier de l'ambassade de l'empire d'Allemagne, représentant le prince Radolin, et le ministre du Portugal.

Dans le chœur même, suivant l'usage de Saint-Gratien, le maire, le Conseil municipal, les bannières de la compagnie des sapeurs-pompiers, de la Société de secours mutuels et de l'orphéon.

A 11 heures, après le départ de tous les assistants, le corps a été transporté dans la chapelle des fonts baptismaux. (*Patrie.*)

LE ROI DE DANEMARK MALADE

Londres. — Une dépêche Laffan, de Berlin, dit que des télégrammes provenant de Gmunden annoncent que l'état de santé du roi Christian de Danemark inspire de sérieuses inquiétudes.

Le souverain est toujours très faible et souffre beaucoup. Son retour au Danemark a été différé.

L'ÉPIDÉMIE DE BREST

En raison de l'épidémie de fièvre typhoïde, le ministre de la Guerre vient d'envoyer l'ordre au 19e régiment d'infanterie de partir pour le camp de Meucon, près Vannes, ainsi que nous l'avions fait prévoir.

GERBES de VÉRITÉS

HOMMAGE DE DEUX ILLUSTRES PAIENS AU VRAI DIEU

Tacite (Annales, ch. V) rend ce témoignage aux juifs : « Les juifs conçoivent et adorent seulement en esprit une seule divinité souveraine, éternelle, immuable et impérissable. »

L'empereur Auguste ordonna que de ses propres revenus, et selon les formes légitimes, on offrirait *chaque jour au Dieu Très-Haut* sur l'autel de Jérusalem un taureau et deux agneaux en holocauste, quoiqu'il sût très bien que le temple ne renfermait aucune idole ni publique ni cachée; mais ce grand prince, que personne ne surpassait en esprit philosophique, sentait bien la nécessité qu'il existât en ce monde un autel dédié au *Dieu invisible*, et qu'à ce Dieu tous les hommes pussent adresser leurs vœux, pour en obtenir la communication d'un heureux espoir et la jouissance de biens parfaits... « L'empereur Auguste *n'admirait* pas seulement, mais *adorait* cette coutume de n'employer aucune image pour représenter matériellement une nature invisible. »

PHILON,

(*Ambassade à Caius Caligula, op., 1013 p. 770.*)

Nos amis défunts

M. Maximilien Boisseau, plusieurs fois pèlerin de Lourdes, le 7 décembre 1903, dans sa 28e année, à Bonnières (Seine-et-Oise). — M. Edouard Baudry, instituteur honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil de Fabrique de Saint-Malo de Valognes, le 25 décembre, à Valognes, à 81 ans. — Le commandeur Pierre Pacelli, ancien directeur de la *Voce della Verità*, et collaborateur de la *Vera Roma*, le 5 janvier, à Rome, après avoir reçu la bénédiction du Saint-Père.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!

(*300 jours d'indulgence*)

PÈLERINAGE RÉGIONAL A ROME

Un pèlerinage régional à Rome, par train spécial et à marche rapide, passant par l'Est de la France, Tergnier, Châlons, Langres, Belfort, Delle, la Suisse : Bâle, Lucarne (la ligne des Quatre-Cantons), le Saint-Gothard et visitant Milan, Gênes, Rome (cinq jours), Assise, Florence, Venise, facultativement Loretto, Padoue, Naples et Pompéi, sera lieu après la Pâques, le lundi 18 avril 1904 pour rentrer la veille du mois de Marie le samedi 30 avril.

Les dames seront admises.

Ce train spécial, organisé avec le plus grand soin par l'Agence des Voyages pratiques, rue du Rome, Paris, aura son point de départ à Amiens, comme dans les pèlerinages régionaux précédents, et prendre des passagers sur son parcours. Un groupe partira de Paris. Ce pèlerinage régional sera présidé et accompagné par NN. SS. les évêques d'Amiens et d'Evreux.

Prix à forfait : (tout compris : voyage, nourriture et logement) : 3e cl., 200 fr.; 2e cl., 200 fr.; 1re cl., 300 fr.

Pour les renseignements, programmes, demande de bulletin, adhésions, s'adresser à M. le chanoine Vitasse, directeur du pèlerinage régional, 4, rue du Mont-l'Evêque, Amiens.

LE « MOTU PROPRIO »

SUR L'ACTION POPULAIRE CHRÉTIENNE

La *Société d'éducation et d'enseignement*, 35, rue de Grenelle, Paris, a édité en une belle feuille grand format la traduction française du *Motu proprio* de S. S. Pie X réglementant « l'action populaire chrétienne ».

Les personnes et les directeurs d'œuvres qui désireraient avoir ce document sous cette forme peuvent s'adresser à la Société qui l'a édité.

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION

DES JOURNAUX ET PUBLICATIONS

DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

Une partie de cette souscription est destinée à céder la Croix à demi-tarif à ceux qui voudraient organiser la vente de la *Croix* pendant les Pèlerinages, les Congrès et les autres manifestations catholiques.

M. Per..... à Cie ..... 750 fr. — M. Davenne-Carret, à V., 50 fr. — M. Paul Lacan, à T., 5 fr. — M. l'abbé Prunet, 5 fr. — M. Cuallier, à C., 1 fr. 65. — M. l'abbé Coulognes, à P., 5 fr. — M. l'abbé Pagnier, à A., 35 fr. — M. Poncart, à S., 25 fr. — M. l'abbé Demaye, à C., 40 fr. 50. — M. A. Baron, à Q., 4 fr. 50. — M. Merlin, à Saint-E., 50 fr. — Mlle Vizeur, à C., 0 fr. 50.

M. J. Jos., à B.-H., 5 fr. — M. Lanata, à B., 5 fr. 25. — M. Houben de Lara-de-Berg, à V., 25 fr. — A. de G., à Q., 4 fr. 65. — M. Pinson, 5 fr. — M. le comte de Clermont-Tonnerre, 5 fr. 50. — M. l'abbé Gros, curé de J., 3 fr. — M. M. Malaure, 5 fr. — M. E. Proisacard, à J., 4 fr. 15. — M. l'abbé Gallis, à C., 1 fr. 90. — M. Paul Lanas, à T., 13 fr. — Mlle de Vitry, à C., 5 fr. 65. — Mme Lacoeuge de Gans, à A., 20 fr.

LE « PÈLERIN »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 10 JANVIER 1904

Les Mages, fidèles à l'appel de Dieu, vont adorer le Sauveur, dessin de A. Lemot. — La Semaine. — Une note épiscopale. — « Rome ». — Nos graveures : Un mat de quart, avec un grand dessin de Bernard-Lee, représentant une chasse au rat à la Chambre correctionnelle de Paris. — Le grève de Palimentation, avec 5 croquis de E. Canessa sur les différents incidents. — Promenade. — Les ambassadeurs de Russie. — A travers la science pittoresque. — Le train rentrant du colonel Renard, avec une photographie. — Le jour des Rois, page de A. Lemot. — Magnus, roman de Pierre d'Argat, avec 8 illustrations de Vincent Tiel.

Abonnement : un an, 6 fr.; un numéro, 0 fr. 15. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris. — Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

Informations du soir

ROME

L'*Osservatore Romano* publiera ce soir la nomination de Mgr Mattei à la nonciature de Lisbonne. (*Havas.*)

SUR LA COTE D'AZUR

Le gouvernement, le monde politique et diplomatique semblent s'être donné rendez-vous dans le département des Alpes-Maritimes.

En effet, MM. Pelletan et Bérard sont installés à Montboron, quartier est de Nice; M. Delcassé habite sur la promenade des Anglais; MM. Mougeot et Maruéjouls sont au golfe Juan; M. Roavier est arrivé ce matin à 9 heures pour présider la session extraordinaire du Conseil général; enfin, M. Méline, sénateur, est au Grand-Hôtel, à Nice. M. de Nelidof, ambassadeur de Russie, est arrivé depuis hier à l'hôtel de France où était déjà Mme de Nelidof.

Ce matin, M. Pelletan s'est rendu à Villefranche où il a été reçu par M. Binos, maire; le ministre a étudié les travaux destinés à pourvoir Villefranche d'ateliers de construction et de magasins d'approvisionnement en vue de l'établissement d'un poste de défense mobile qui, avec le poste établi à Calvi (Corse), fermerait notre frontière maritime.

LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

On lit dans le *Journal des Débats* :

Plusieurs journaux annoncent la candidature de M. Ribot à la présidence de la Chambre.

Nous croyons savoir que malgré les instances de ses amis, l'éminent député du Pas-de-Calais a déclaré jusqu'ici les ouvertures qui lui ont été faites.

Les républicains progressistes se réuniront avant la rentrée des Chambres pour arrêter leurs résolutions.

MORT DE M. MARINONI

Les fâcheuses nouvelles que nous publions d'autre part sur l'état de santé de M. Marinoni se sont malheureusement confirmées.

M. Marinoni a succombé cette après-midi.

Fils d'un brigadier de gendarmerie, il entra comme apprenti mécanicien dans un petit atelier de la rue d'Assas, dans la maison Gaveau; il y devint ouvrier, puis contremaître.

Il inventa d'abord une machine à décortiquer le coton. Puis, en 1847, avec M. Gaveau, son patron, il construisit la première machine à imprimer rapidement les journaux. C'est le machine à réaction encore employée aujourd'hui.

Devenu patron à son tour, il ne cessa de chercher à perfectionner les machines à imprimer. Il en arriva à créer la presse rotative tirant 40 000 à l'heure, employée dans toutes les imprimeries du monde.

Il créa également des machines à imprimer en couleur, des machines à imprimer en taille-douce.

Il devint fournisseur de l'Imprimerie impériale de Berlin et des machines nécessaires à l'impression des billets de la Banque de France.

M. Marinoni obtint de nombreuses récompenses aux expositions industrielles en France et à l'étranger.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1875, il fut promu officier en 1884 et fait commandeur en 1895.

M. Marinoni était né à Paris le 28 septembre 1823.

AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Ce matin, à 11 h. 15, une délégation des Vétérans des armées de terre et de mer, composée de MM. Sansboeuf, président; Galand et Pouzy, vice-présidents; Fortasky, Lenagné, Colas, Girardin, Tard, Sarrazin, de Chabrol, Ménard, Legay, Commelin, a été reçue au ministère de l'Intérieur par M. Edgar Combes, secrétaire général, en l'absence du président du Conseil.

L'entrevue a duré une demi-heure, pendant laquelle on a discuté les modifications aux statuts. M. Edgar Combes a promis de s'intéresser tout particulièrement à la Société des Vétérans.

DEVANT LES JUGES

Lourdes, le 7 janvier. — Mme la Supérieure des Dames de l'Assomption de Lourdes passe aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de cette ville, ainsi qu'une de ses religieuses, pour s'avoir pas évacué son couvent à la suite du refus par M. Combes de transmettre au Conseil d'Etat la demande d'autorisation formulée pour ce couvent.

LES GRÈVES DE LYON

Lyon, 7 janvier. — Hier soir a eu lieu à la Bourse du travail une grande réunion.

4 000 tisseurs ont décidé de faire apposer des affiches invitant tous les tisseurs à la grève générale.

La grève des tisseurs continue.

VOL DE 43 000 FRANCS

La Chaux-de-Fonds, 7 janvier. — Le chef du bureau téléphonique, M. Weissmuller, a disparu depuis mardi, après avoir détourné une somme de 43